

Cher(e) étudiant(e),

Un décret « *démocratisant l'enseignement supérieur et oeuvrant à la promotion de la réussite des étudiants* » a été adopté en juillet 2008 par le Ministère de l'Enseignement supérieur de la Communauté française. Ce décret définit des mesures concrètes à mettre en place par les Hautes Écoles pour aider les étudiant(e)s à passer le cap de la première année dans l'enseignement supérieur. Une de ces mesures prévoit que tout(e) étudiant(e) de première génération en difficulté après la première session d'examen, se voit proposer une charte le liant à la Haute École de la Ville de Liège. Cette charte définit un programme d'actions à mettre en place par la Haute École d'une part et par l'étudiant(e) d'autre part, dans le but de favoriser la réussite en première année.

Voici un extrait de ce décret dont vous pouvez obtenir le texte intégral en vous adressant au secrétariat du Service d'Aide à la Réussite (Mme G. Torrisi : [gtorrisi@hel.be](mailto:gtorrisi@hel.be)).

*"L'étudiant de première génération qui est en situation d'échec à l'issue du premier quadrimestre se voit proposer une charte d'engagement par la Haute École, où tant celle-ci que l'étudiant s'engagent à mettre tous les moyens en œuvre pour favoriser la réussite.*

La Haute École de la Ville de Liège a décidé d'étendre cette mesure à tout étudiant(e) de 1<sup>re</sup> année.

*L'étudiant n'est pas tenu de signer la charte d'engagement."*

Il vous est donc loisible de signer ou non cette charte. Sachez cependant que votre signature est un signe pour nous de votre désir d'améliorer sensiblement vos résultats et que nous accorderons à votre déclaration tout le sérieux qu'elle mérite. Nous en attendons donc autant de vous.

La signature de la charte conditionne l'utilisation des moyens qui y sont décrits.

M. Casteleyn

Pour prise de connaissance,  
Nom, prénom et signature

.....



## Charte

Entre, d'une part, le Service d'Aide à la Réussite (S.A.R) de la Haute École de la Ville de Liège représenté par Monsieur M. Casteleyn, et d'autre part, l'étudiant(e) soussigné(e),  
il est conclu que **le S.A.R.**:

- développe un **système de tutorat** dans le but d'aider l'étudiant(e) à améliorer sa méthode de travail, sa compréhension de la matière, ou tout autre élément lié à ses difficultés scolaires ;
- s'assure de l'organisation **de dispositifs de cours en groupes restreints** dans chaque catégorie. Les matières pour lesquelles ces dispositifs seront mis en place restent au choix de chaque catégorie, en fonction du volume d'heures consacrées à la remédiation et des matières réputées difficiles ;
- s'engage à apporter une **aide au niveau des méthodes de travail** par des entretiens individuels, des outils d'autoévaluation, des fiches synthèses... Le S.A.R s'engage à orienter l'étudiant(e) vers un service partenaire dans le cas de difficultés dépassant le cadre de ses missions (*PMS, service social, service d'orientation, ...*) ;
- s'engage à **travailler en collaboration avec la personne servant de relais au niveau de l'aide à la réussite de chaque catégorie** afin de pouvoir prendre en compte les spécificités du programme de cours de l'étudiant(e) concerné(e) dans les actions d'aide à lui proposer.

De son côté, **l'étudiant(e)** s'engage à :

- se présenter à au moins un **entretien au SA.R** afin de permettre de cerner au mieux ses difficultés ;
- prendre **connaissance des actions** d'aide à la réussite offertes par la H.E.L et chaque catégorie ;
- **définir**, avec l'aide du S.A.R et de la personne servant de relais pour l'aide à la réussite dans sa catégorie, **les actions** qui pourraient l'aider dans ses difficultés ;
- **suivre**, avec assiduité, **les actions** définies au point précédent ;
- tenir un **carnet de bord** reprenant la réflexion menée sur la mise en évidence de ses difficultés, les actions d'aide mises en place, le suivi de ces actions, les effets de ces actions, ... Le S.A.R peut fournir, si

l'étudiant(e) en fait la demande, une trame pour l'aider dans la rédaction de ce carnet de bord ;

- à tenir au courant le S.A.R et la personne servant de relais pour l'aide à la réussite dans sa catégorie, de **l'évolution de son parcours** : une ou plusieurs réunions seront programmées afin de **réguler** les actions au fur et à mesure de l'année ;
- à participer, avec le représentant du S.A.R et la personne servant de relais pour l'aide à la réussite dans sa catégorie, à une **réunion de bilan** des actions mises en place pour l'aider à dépasser ses difficultés.

Cette charte a été approuvée par le conseil pédagogique du 12 novembre 2009.

Pour la **Haute École**

**L'étudiant(e),**

Le Directeur Président

Nom et prénom :

.....

.....

.....

Le responsable du service d'aide  
à la réussite

Lu et approuvé

.....

.....

La personne de la catégorie  
servant de relais pour l'aide à la  
réussite

.....

(Date et signature)

.....

*Remarques de l'étudiant(e)*

.....  
.....  
.....